

**Question orale de Caroline Cassart, Députée,  
à François Desquesnes, Vice-Président  
et Ministre de la Mobilité, concernant  
Le maintien de la ligne 12 Huy – Namur**

Dans le cadre des travaux menés au sein des Organes de Consultation des Bassins de Mobilité (OCBM) de Namur et de Liège relatifs à la définition du futur schéma régional structurant de mobilité collective, il apparaît que la ligne de bus 12 « Huy – Namur » ne serait, à ce stade, pas retenue comme liaison structurante. Cette orientation reposerait notamment sur l'argument selon lequel cette desserte ferait doublon avec l'offre ferroviaire existante entre ces deux pôles.

Cette analyse suscite toutefois des interrogations des élus locaux, dès lors que cette ligne assure la desserte de plusieurs localités situées en rive droite de la Meuse — notamment Ben-Ahin, Namêche, Maizeret ou encore Andenelle — pour lesquelles l'accessibilité ferroviaire est inexistante ou limitée. À ce titre, elle répond à des besoins concrets de mobilité quotidienne, notamment en matière d'accès à l'enseignement, à l'emploi et aux services.

Dans ce contexte, la non-reconnaissance de cette ligne comme structurante pourrait fragiliser l'accessibilité de ces territoires et soulever des enjeux en matière de cohésion territoriale et d'égalité d'accès à la mobilité.

Bien entendu, j'ai connaissance des contraintes budgétaires et des défis structurels auxquels sont confronté le TEC et la Région wallonne, mais les nécessaires arbitrages ne peuvent s'opérer au détriment de la cohésion territoriale et de l'égalité d'accès à la mobilité.

Dès lors, Monsieur le Ministre, pourriez-vous préciser les critères retenus pour qualifier une liaison de « structurante » dans le cadre du futur schéma régional de mobilité? Pour quelle(s) raison(s) la ligne 12 Namur–Huy n'est, à ce stade, pas reprise dans ce réseau?

Dans quelle mesure l'analyse tient compte de la desserte fine du territoire et des besoins des populations non couvertes par le rail? Une réévaluation de la place de cette ligne dans le réseau structurant est-elle envisagée? Enfin, plus largement, comment le Gouvernement wallon entend-t-il garantir la cohésion territoriale dans les arbitrages relatifs à l'offre de transport public?

### **La réponse du Ministre :**

L'Opérateur de Transport de Wallonie est une entreprise publique autonome dotée d'un organe d'administration où siègent des représentants de tous les groupes politiques. J'entends respecter cette autonomie de gestion. Je l'ai donc sollicité pour répondre à vos questions.

Il me confirme qu'il n'y a pas, et qu'il n'y a jamais eu, de projet visant à supprimer la ligne 12 entre Namur et Huy.

Les rumeurs quant à cette potentielle suppression traduisent probablement une incompréhension du projet de schéma structurant en termes de mobilité collective. Ce schéma identifie en effet des lignes de transport dites « structurantes » et d'autres lignes dites « non structurantes ». Les premières permettent de relier les centralités alors que les deuxièmes répondent plutôt à des enjeux de mobilité plus locaux. Dans le cas bien précis de la liaison entre Namur et Huy, il y a une ligne structurante en termes de mobilité collective : c'est la liaison ferroviaire. Quant à la ligne 12 du TEC Namur-Luxembourg, il s'agit d'une « ligne non structurante » qui répond donc à des besoins plus locaux. Les deux lignes, celle de la SNCB et celle du TEC, interviennent donc en complémentarité l'une de l'autre en satisfaisant des besoins différents.

Pour éviter que de telles rumeurs se propagent et afin de garantir une information précise et concertée, il serait préférable de privilégier les échanges directs lors des réunions prévues à cet effet, auxquelles sont conviés les élus locaux. Cela permettrait aux élus concernés de poser leurs questions en séance, de bien comprendre les enjeux et d'assurer, in fine, une communication cohérente auprès du public, avant de partager des informations inexactes dans la presse.